



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 5.8.2005
COM(2005) 373 final

Proposition de

DÉCISION DU CONSEIL

portant remplacement de membres du comité du Fonds social européen

(présentée par la Commission)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Remplacement de membres du comité du Fonds social européen

- (1) À l'article 47 du règlement (CE) n° 1260/1999 du Conseil portant dispositions générales sur les Fonds structurels, il est précisé que la Commission est assistée, en ce qui concerne l'objectif 3, par un comité tel que prévu à l'article 147 du traité.
- (2) Les dispositions précisant les modalités de fonctionnement de ce comité figurent à l'article 49 du même règlement.
- (3) Aux termes de cet article, le comité est composé de deux représentants du gouvernement, de deux représentants des organisations de travailleurs et de deux représentants des organisations d'employeurs pour chacun des États membres. Les membres et les suppléants sont nommés par le Conseil, sur proposition de la Commission, pour une période de trois ans.
- (4) Le 24 septembre 2004, statuant sur proposition de la Commission, le Conseil a adopté une décision portant nomination des membres titulaires et suppléants du comité du Fonds social européen pour la période allant du 1^{er} mai 2004 au 30 avril 2007.
- (5) Le mandat des membres du comité du Fonds social européen expire le 30 avril 2007.
- (6) Il y a lieu de nommer des membres titulaires et suppléants du comité du Fonds social européen pour les sièges devenus vacants pour la période se terminant le 30 avril 2007.

Proposition de

DÉCISION DU CONSEIL

portant remplacement de membres du comité du Fonds social européen

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 147,

vu le règlement (CE) n° 1260/1999 du Conseil portant dispositions générales sur les Fonds structurels¹, et notamment son article 49,

vu la décision du Conseil du 24 septembre 2004 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité prévu à l'article 147 du traité CE²,

vu la proposition de la Commission³,

considérant ce qui suit:

- (1) Par décision du 24 septembre 2004, le Conseil, statuant sur proposition de la Commission, a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité du Fonds social européen pour la période se terminant le 30 avril 2007.
- (2) Entre-temps, les sièges de certains membres sont devenus vacants par démission.
- (3) Il convient de nommer des membres au comité du Fonds social européen pour les sièges devenus vacants,

DÉCIDE:

Article premier

Les personnes dont le nom figure en annexe sont nommées membres du comité du Fonds social européen pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 avril 2007, comme indiqué.

¹ JO L 161 du 26.6.1999, p. 1.

² Non encore publiée.

³ JO C du , p.

Article 2

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil
Le Président

ANNEXE

État membre	Représentant	Nom	Remplace
Allemagne	Travailleurs	M. Hans-Detlev KÜLLER	M. Jochen LAUX, membre
Belgique	Gouvernement	M. Günther MATTHEUSSENS	M. Dominik ROLAND, membre
Chypre	Employeurs	M. George PANTELIDES	M. Petros PETROU, membre
	Travailleurs	M. Diomides DIOMIDOUS	Au lieu de <u>Diomedes DIOMEDOUS</u> , suppléant -orthographe-
Danemark	Employeurs	M ^{me} Lise PONTOPPIDAN	M ^{me} Lise SKANTING, membre
	Travailleurs	M. Poul HANSEN	M. Tyge GROES, suppléant
Espagne	Travailleurs	M ^{me} Ana HERMOSO CANOURA	M ^{me} Ana HERMOSO -nom incomplet
Estonie	Gouvernement	M ^{me} Merlin ORGLA	M ^{me} Kertu SAKS, membre
	Gouvernement	M ^{me} Mari VÄLI	M ^{me} Merlin ORGLA, suppléant
	Employeurs	M ^{me} Aire MILL	Poste de membre vacant
Finlande	Employeurs	M. Mikko RÄSÄNEN	M. Jukka AHTELA, suppléant
	Travailleurs	M. Tom HOLMROOS	M ^{me} Mervi HUUSKONEN, membre
Grèce	Gouvernement	M. Georgios ZERVOS	M ^{me} Anna DALAPORTA, membre
	Gouvernement	M. Dimitrios KYROUSIS	M. Magas KONSTANTINOS, membre
	Gouvernement		M ^{me} . Anthopouloy OURANIA, suppléant -n'est pas remplacé-
Italie	Gouvernement	M ^{me} Matilde MANCINI	M ^{me} Aviana BULGARELLI, membre
	Employeurs	M. Bruno SCAZZOCCHIO	M. Claudio GENTILI, membre
	Employeurs	M ^{me} Ilaria DI CROCE	M ^{me} Eleonora PISSICHIO, membre
Lettonie	Travailleurs	M ^{me} Linda ROMELE	M ^{me} Iveta OZOLA, membre

Lituanie	Employeurs	M. Vaidotas LEVICKIS	Au lieu de M. Vaidotas <u>LEVICKAS</u> , membre -orthographe-
	Employeurs	M ^{me} Marija ZOKAITE	M ^{me} Laura SIRVYDIENE, suppléante
Malte	Gouvernement	M. Robert TABONE	M ^{me} Sue VELLA, suppléante
	Travailleurs	M. Anthony MICALLEF DEBONO	M. Charles MAGRO, suppléant
Pologne	Employeurs	M. Jacek STRZELECKI	M. Andrzej JANKOWSKI, membre
	Employeurs	M ^{me} Magda KOPCZYNSKA	M. Jacek KRAWCZYK, suppléant
Portugal	Travailleurs	M. Georges CASULA	M. Eugénio Oscar GARCIA DA ROSA, membre
République tchèque	Gouvernement		M. Thomas KUCHTCHIK, suppléant -n'est pas remplacé-
	Employeurs	M. Josef FORNUSEK	M. Jiri KOHOUTEK, membre
Royaume-Uni	Employeurs	M ^{me} Sue PYATT	M. Anthony THOMPSON, membre
Slovaquie	Gouvernement		M ^{me} Andrea KOSTOLNA, membre -n'est pas remplacée-
	Travailleurs		M ^{me} Margita ANCICOVA, suppléante -n'est pas remplacée-
Slovénie	Gouvernement	M ^{me} Tanja ČESEN	M ^{me} Stasa BALOH PLAHUTNIK, membre
	Gouvernement	M ^{me} Magda ZUPANČIČ	M ^{me} Damjana KARLO, membre
	Gouvernement	M ^{me} Vesna MILETIČ	M ^{me} Nastja STERGAR, suppléante
Suède	Travailleurs	M ^{me} Erika BERNDT	M ^{me} Erika KJELLSTRAND, membre -utilisation du nom de femme mariée-